



Canadian Media Guild

La Guilde canadienne des médias

CWA/SCA CANADA

La voie d'accès au châtement

Mémoire présenté au

**Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des
renseignements personnels et de l'éthique**

À propos de l'étude : « Conflit relatif à l'accès à l'information et poursuites concernant
Radio-Canada/CBC qui en découlent »

Le 20 octobre 2011

Introduction

La Guilde canadienne des médias est un syndicat national qui représente 6 000 travailleurs du secteur canadien des médias. La Guilde croit fermement au principe d'accès à l'information. Nous estimons que Radio-Canada/CBC, société d'État qui rend des comptes à la population, devrait être assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*, à la condition que l'information en matière de journalisme et de programmation en soit exemptée.

L'accès à l'information est un outil important dont se servent les Canadiens pour participer pleinement à la vie démocratique. Les gouvernements qui montrent du courage et de la responsabilité respectent ce principe; d'autres gouvernements ne peuvent en dire autant. De toute évidence, on pourrait améliorer l'accès des Canadiens à l'information gouvernementale.

Pour cette raison, nous sommes déçus que le cadre de l'étude soit aussi restreint. En outre, nous nous préoccupons vivement du fait que l'étude semble mettre en concurrence les intérêts d'une entreprise médiatique privée et ceux de Radio-Canada/CBC.

On ne devrait jamais utiliser l'accès à l'information comme une arme servant à marquer des points politiques et économiques au détriment d'une institution gouvernementale. Nous vous demandons instamment d'examiner l'accès à l'information dès que possible en gardant à l'esprit le contexte global de cet enjeu : le besoin d'apporter les améliorations nécessaires pour que les Canadiens puissent accéder en temps utile à l'information gouvernementale recherchée.

Pourquoi nous croyons à l'accès à l'information

Les membres de la Guilde sont parmi les plus grands utilisateurs canadiens de l'accès à l'information. Il n'y a là rien d'étonnant : leur travail consiste à informer la population grâce à la télévision, à la radio, à Internet et aux services de diffusion de nouvelles. Ils attirent l'attention des gens sur d'importantes questions d'intérêt public et aident à améliorer politiques et pratiques pour le bien des Canadiens.

Les deux exemples ci-dessous montrent comment l'utilisation de l'accès à l'information par les journalistes a changé les pratiques d'organismes fédéraux.

- En 2004, après la diffusion d'une série primée de CBC, *Faint Warning*, Santé Canada a ouvert l'accès du public à sa base de données en ligne sur les effets indésirables des médicaments (voir <http://www.cbc.ca/news/adr/index.html>).
- À la suite d'une enquête conjointe de CBC et de la Presse canadienne, en 2008, la GRC a créé une base de données pour surveiller l'utilisation du Taser et amélioré la formation de ses agents à cet égard (voir <http://www.cbc.ca/news/canada/story/2009/04/08/f-taser-project.html>).

Les deux séries ont également mis en lumière des problèmes dans la façon dont les organismes fédéraux concernés divulguaient des renseignements cruciaux pour la santé et la sécurité des Canadiens. On peut dire, d'ailleurs, que le problème général du manque d'accès à l'information gouvernementale ne s'est pas résorbé. Dans son dernier rapport annuel, la

commissaire à l'information indique que, au cours de la dernière décennie, « il y a eu une diminution constante de deux mesures importantes de l'accès à l'information gouvernementale », soit les délais et la divulgation (voir *La voie d'accès à une plus grande transparence*, rapport annuel 2010-2011).

Le cadre de l'étude est trop restreint

Nous avons accepté l'invitation de venir témoigner, mais nous regrettons que l'étude du Comité concerne une seule société d'État, Radio-Canada/CBC. Notons qu'il *ne s'agit pas* de l'agence qui enregistre le plus grand nombre de plaintes jugées fondées par la commissaire à l'information en 2010-2011. C'est l'Agence du revenu du Canada qui occupe le premier rang à cet égard, avec 216 plaintes fondées – près du quart du nombre total reçu, qui s'élève à 882. Affaires étrangères et Commerce international Canada a fait l'objet de 54 plaintes et Radio-Canada/CBC, de 48. Transport Canada suit de près avec 47.

En outre, Radio-Canada/CBC n'est pas la seule institution, parmi celles qui sont devenues assujetties à la *Loi* depuis 2007, dont le traitement des demandes d'information laisse à désirer. Dans son rapport annuel de 2009-2010, la commissaire a jugé que le rendement de Radio-Canada/CBC était insatisfaisant et lui a attribué la note « F », tout en soulignant que la société d'État avait reçu une « première vague de 547 demandes ». Pour sa part, Postes Canada a obtenu la note « Hors norme » pour son rendement, qui lui a valu l'« alerte rouge » de la commissaire. La société d'État a affiché un délai de traitement encore plus long même si elle n'a reçu que 84 demandes.

Par ailleurs, Radio-Canada/CBC n'est pas la seule institution fédérale à se trouver devant les tribunaux pour faire clarifier certaines dispositions de la *Loi*. La commissaire à l'information a aussi saisi la justice concernant les pratiques d'une autre société d'État et de deux ministères fédéraux.

Il est tout à fait légitime de vérifier si Radio-Canada/CBC respecte la loi; nous croyons cependant que ce travail doit se faire dans un contexte bien plus large. Pour qu'une démocratie fonctionne correctement, il faut maintenir un véritable accès à l'information. Des gouvernements de partout dans le monde s'emploient d'ailleurs à améliorer l'accès des citoyens à l'information. Au Canada, des problèmes persistent à cet égard, et nous doutons qu'une étude aussi restreinte que celle qui nous occupe aujourd'hui permette de les régler. Nous pensons aux problèmes suivants :

- le manque de ressources servant à répondre aux demandes en temps utile;
- l'absence de sanctions en cas d'infraction;
- le manque de clarté de la *Loi* concernant les diverses exemptions.

Nous exhortons le Comité à examiner ces questions de grand intérêt public dès que possible en vue d'améliorer la *Loi* elle-même et son application.

Le Comité se trouve mêlé à la campagne de Québec contre le radiodiffuseur public

Si l'étude du Comité fait fi du contexte plus large de l'accès à l'information, il est néanmoins important de mettre en lumière ce qui la motive au départ. Selon nous, cette étude s'inscrit dans le contexte de la « guerre sale » qui vise à miner le radiodiffuseur national public, Radio-Canada/CBC.

Au Québec, le principal concurrent de Radio-Canada/CBC dans les secteurs de la presse et de la télévision est Québecor, une entreprise privée qui possède le réseau TVA et le groupe Sun Media. Il est régulièrement question de Radio-Canada/CBC dans les journaux, les sites Web et les émissions de télévision de Québecor.

Brian Lilley, correspondant parlementaire de Sun News, a indiqué en novembre 2010 que son groupe de presse a « soumis des milliers de demandes d'accès à l'information pour essayer de découvrir comment et pourquoi Radio-Canada/CBC dépense l'argent des contribuables pour des réunions du conseil à Iqaluit, pour connaître les dépenses des cadres supérieurs, les salaires des chefs d'antenne et pour savoir combien la Société avait soumissionné pour les initiatives commerciales ou les événements sportifs. » [traduction] L'avocat Michel Drapeau, qui compte Québecor parmi ses clients, a présenté 800 des 1 400 demandes que Radio-Canada/CBC a reçues depuis 2007, année où elle est devenue assujettie à la *Loi* (voir <http://www2.macleans.ca/2010/12/20/digging-for-dirt-on-the-cbc/>).

Quel intérêt public Québecor défend-elle en présentant un nombre faramineux de demandes d'accès à l'information? C'est loin d'être clair. En fait, on peut dire sans crainte de se tromper que la distinction entre la défense de l'intérêt de l'entreprise et la pratique du journalisme est assez floue à Québecor. En septembre 2011, Marc François Bernier, professeur de journalisme à l'Université d'Ottawa, écrivait sur le sujet dans le site Web projetj.ca :

« La campagne de Québecor Media contre la SRC/CBC va bien au-delà de la saine critique d'une institution publique, bien au-delà du dénigrement. Elle ressemble de plus en plus à une campagne de propagande qui transgresse l'éthique et la déontologie du journalisme. » (Voir <http://projetj.ca/article/la-campagne-de-quebecor-contre-la-srccbc-transgresse-l%E2%80%99ethique-et-la-deontologie-du-journali>.)

Au moins deux des renseignements que Québecor tente d'obtenir, selon Brian Lilley – les salaires des chefs d'antenne et les soumissions relatives aux initiatives commerciales et aux événements sportifs – touchent directement les intérêts commerciaux de Québecor. Comment Québecor pourrait-elle résister à la tentation de savoir combien elle doit payer pour aller chercher le chef d'antenne d'un concurrent ou pour obtenir un contrat avec une ligue de sport professionnel? Dans ces deux cas, l'intérêt public semble secondaire.

FedEx et UPS feraient la même chose en utilisant l'accès à l'information pour obtenir des renseignements sur leur concurrent, Postes Canada. Cela ne devrait pas être permis.

Quebecor a toutefois une autre motivation : multiplier les articles et les reportages qui font beaucoup de battage autour de Radio-Canada/CBC et de l'accès à l'information. Jusqu'à présent, son investissement considérable dans les demandes d'accès à l'information sur Radio-Canada/CBC ne peut que rapporter. Lorsqu'elle obtient des renseignements, l'entreprise s'en sert comme bon lui semble. Lorsqu'elle ne reçoit pas tout ce qu'elle veut, elle lance une campagne multimédia qui regorge de reportages tendancieux sur « le manque de reddition de comptes et la culture du secret à Radio-Canada/CBC » (voir <http://www.torontosun.com/news/canada/2010/11/20/16234511.html>). Enfin, lorsqu'elle réussit à convaincre les parlementaires que les contribuables devraient consacrer moins d'argent au radiodiffuseur public, Quebecor en profite également, son concurrent étant affaibli.

Conclusion

Il est troublant de constater que les intérêts d'une seule entreprise privée finissent par dicter l'utilisation du précieux temps du Comité. Votre étude doit s'inscrire dans le contexte élargi de l'accès à l'information. Sinon, il s'agira tout simplement d'un exercice cynique qui ne peut que miner la conviction, chez les Canadiens, que leur Parlement travaille pour eux.

Nous avons tous intérêt à ce que la *Loi sur l'accès à l'information* fonctionne. La *Loi* manque-t-elle de clarté? Les pouvoirs de la commissaire sont-ils trop vagues? Les exemptions sont-elles formulées de façon à ce que les ministères et les organismes fédéraux puissent s'en servir comme prétexte pour retarder indéfiniment la divulgation de renseignements? Y a-t-il assez de fonctionnaires fédéraux pour trouver et communiquer les renseignements demandés? Voilà des questions qui devraient, selon nous, attirer l'attention du Comité, du Parlement et du gouvernement.

Et si vous croyez vraiment que Radio-Canada/CBC ne remplit pas son mandat, il existe déjà une autre tribune où on peut en parler. En effet, le Comité permanent du patrimoine canadien a examiné la question pas plus tard qu'en 2007-2008. Il a alors recommandé au Parlement des façons dont Radio-Canada/CBC pourrait en offrir plus aux Canadiens au XXI^e siècle (voir *CBC/Radio-Canada : Définir la spécificité dans un paysage médiatique en évolution*, février 2008). Malheureusement, ces recommandations, tout comme d'autres avant, sont restées lettre morte.